



FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE TIR AUX ARMES SPORTIVES COMPTE RENDU DE LA REUNION DU C.A. DU 20 AVRIL 2026

Présents: Schwartz Jean, Bernard Romain, Norbert Kremer, Mersch Joseph, Strainchamps Rémy, Ademes Georgette, Manderscheid Mil, Sauber Laurent, Thein Marco, Kaiser Pit, Weis Marc, Hernandez Christophe, Muller Mylène

Excusés : Unsen Mike, Nockels Sylvie

1. Approbation du rapport de la réunion du 9 mars 2026

Le rapport de la réunion du C.A. du 9 mars 2026 est approuvé.

2. Situation financière de la FLTAS

Le trésorier fait le rapport de la situation financière de la FLTAS.

3. Activités sportives

Le DTN fait le rapport des résultats internationaux de mars/avril 2026. (A voir sur le site fédéral)

Participations futures :

02.05 – 11.05 : ISSF World Cup Almaty / Kazakhstan

16.05 – 26.05: JWCH Suhl / Germany

18.05. – 22.05: GP de France Shotgun Châteauroux

22.05 – 25.05: IRS Gent

4. Tireur de l'Année

Les préparatifs en vue de l'élection du tireur de l'année avancent de manière soutenue, et le Président rappelle au C.A. que cette élection se tiendra lors de la réunion des présidents prévue le 27 avril 2026 au Bloebierg.

5. Journée de récompense

Les préparatifs et l'organisation de la Journée de Récompense progressent de manière satisfaisante. Le Président indique toutefois qu'à ce jour, aucun club ne s'est encore proposé pour mettre ses installations à la disposition de la FLTAS en vue de l'organisation de cet événement. Il précise qu'il sollicitera les présidents des clubs présents lors de la réunion des présidents afin d'évaluer leur disposition à accueillir la manifestation. À défaut de candidature, la Journée de Récompense pourrait se tenir dans les locaux de la Maison des Sports à Strassen.

6. Convention Bloebierg

Le C.A. rappelle qu'une réunion s'est tenue le 11 mars 2026 entre le Ministère des Sports, le Centre de Tir National Bloebierg et la FLTAS, afin de discuter de certaines modalités de la convention liant les trois parties.

Des ajustements mineurs ont été apportés à cette convention, notamment en ce qui concerne le décompte des frais de fonctionnement que le Centre de Tir National Bloebierg doit transmettre annuellement au Ministère des Sports. Il a ainsi été convenu que la contribution du Ministère des Sports sera désormais versée directement sur le compte bancaire du Centre de Tir National Bloebierg, et non plus sur celui de la FLTAS, qui en assurait jusqu'à présent la redistribution.

Par ailleurs, Georgette Ademes précise qu'il est prévu que le Centre de Tir National Bloebierg et la FLTAS se réunissent chaque année afin d'examiner conjointement le détail du décompte des frais établi par le Centre de Tir National Bloebierg, préalablement à sa transmission au Ministère des Sports.

Il a également été décidé, lors de la réunion du 11 mars 2026, que la FLTAS doit souscrire une assurance couvrant les deux salles mises à sa disposition à usage exclusif au Centre de Tir National Bloebierg. Préalablement à la conclusion de cette assurance, un inventaire exhaustif des biens présents dans ces deux salles devra être établi.

Remy Strainchamps indique qu'il se chargera de la réalisation de cet inventaire ainsi que des démarches nécessaires à la souscription de l'assurance.

7. Tenue cadres

Le Président informe qu'une partie de la commande de tenues passée auprès d'Asport sera livrée demain. Le solde devrait être réceptionné prochainement. Il conviendra ensuite d'inviter les personnes concernées à venir récupérer leurs tenues, conformément aux tailles commandées.

8. Assemblée générale ordinaire 2026

Le C.A. procède à une revue de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 mars 2026. Le Président rappelle les résultats des différents votes relatifs aux mandats, aux interpellations et aux propositions.

9. Demande d'information concernant l'Eurostand formulée par la SAS et Sport-Schéiss-Club Betebuerg – disussion sur la situation actuelle et à venir

Le C.A. examine et discute les documents préalablement distribués par le Secrétaire général, notamment la convention conclue le 3 novembre 1999 entre la Société de Tir Eurostand Lorraine (STEL) et la FLTAS, les statuts de la STEL, le procès-verbal de l'assemblée générale de la STEL du 26 octobre 2025 ainsi que le bilan de la saison 2024/2025.

Le Secrétaire général souligne que la convention de 1999 demeure en vigueur à ce jour — et le restera jusqu'en 2047 — et qu'aucun avenant n'y a été apporté. Il rappelle au C.A. les droits conférés à la FLTAS par cette convention, notamment la présence de deux représentants au sein du conseil d'administration, dont un en qualité de vice-président, ainsi que le nombre de voix dont elle dispose.

Il présente ensuite un bref compte rendu de son entretien téléphonique avec les présidents de la SAS et du Sport-Schéiss-Club Betebuerg.

Enfin, il propose de prendre contact avec le président actuel de la STEL afin de le convier à une réunion visant à discuter des modalités de la convention.

10. Licences fédérales – réflexion sur les mesures à envisager pour renforcer l’attractivité des licences

Le Secrétaire général présente une note qu’il a préparée concernant l’attractivité des licences pour les tireurs. Une discussion s’engage ensuite autour des différentes mesures envisagées. Il est finalement convenu de poursuivre la réflexion afin d’identifier d’autres pistes, aucune décision n’étant arrêtée à ce stade.

Laurent Sauber souligne par ailleurs que de nombreux tireurs ignorent qu’une assurance est incluse dans la licence fédérale. Il propose de publier, sur le site de la FLTAS, une communication détaillant l’ensemble des avantages liés aux licences fédérales. Cette proposition est favorablement accueillie par le C.A.

11. Dossier LUPRA

Le C.A. examine ensuite le dossier relatif à la Luxembourgish Precision Rifle Association (LUPRA), le Secrétaire général faisant circuler la documentation qu’il a préparée à ce sujet. Il est constaté que la LUPRA agit actuellement comme une fédération parallèle dans une discipline de tir sportif, en se présentant comme le représentant officiel du Luxembourg auprès de l’IPRF. Or, conformément au cadre légal luxembourgeois, seule la FLTAS, reconnue par le COSL et le Ministère des Sports, est habilitée à représenter le tir sportif luxembourgeois au niveau international.

Dans ce contexte, il est jugé essentiel que la FLTAS prenne position et engage les démarches institutionnelles nécessaires. Le Secrétaire général est chargé de préparer les correspondances requises à cette fin.

Christophe Hernandez propose de convoquer le président de la LUPRA, accompagné de deux représentants, à une réunion avec la FLTAS afin de discuter préalablement de la situation. Cette proposition n’est toutefois pas retenue par le Conseil d’administration, rappelant qu’une réunion entre la LUPRA et la FLTAS s’est déjà tenue l’année précédente sans aboutir, les représentants de la LUPRA n’ayant pas manifesté de volonté de coopération.

Il est ainsi constaté que les tentatives de résolution à l’amiable n’ont pas porté leurs fruits et qu’il convient dès lors d’engager les démarches nécessaires.

12. Modernisation de l’infrastructure IT de la fédération, notamment pour les concours

Le Secrétaire général propose d’organiser une réunion avec la société en charge de l’informatique de la FLTAS afin d’identifier des solutions pour moderniser la gestion des inscriptions, évaluations et résultats des compétitions.

Laurent Sauber indique, pour sa part, qu’il connaît un professeur du Lycée Guillaume Kroll à la recherche d’un projet de ce type pour sa classe. Celle-ci pourrait ainsi développer, selon les besoins de la FLTAS, une solution plus moderne couvrant les inscriptions, les évaluations et les résultats, et ce à titre gratuit.

Cette proposition est accueillie très favorablement par le Conseil d'administration, qui décide d'organiser une réunion avec le professeur concerné afin d'examiner plus en détail cette opportunité et d'en préciser les modalités.

13. Licences IPSC – explications sur le fonctionnement et discussion

Dans la mesure où le Secrétaire général n'occupait pas encore ses fonctions et n'était donc pas présent lors des dernières réunions du C.A., Laurent Sauber lui expose en détail le fonctionnement général, en mettant particulièrement l'accent sur le déroulement des formations.

14. Liste des inscriptions aux formations IPSC ainsi que leur déroulement, état actuel / situation de l'IPSC

Laurent Sauber indique que 16 personnes sont actuellement inscrites aux formations IPSC. Le déroulement de ces formations ayant déjà été présenté au point 13, il n'est pas jugé nécessaire d'y revenir plus en détail.

15. Correspondance

ESC	ESC Support Programme: Compensation for ESC Challenge Participation
ISSF	ISSF announces dates for 2026 General Assembly in Rome
ALAD	ALAD Nouveau contact & demande de calendriers
SAS & Beetebuerg	Demande d'information relative aux relations institutionnelles concernant l'Eurostand
COSL	Conseil Consultatif 2026 - 2029
Ministère des Sports	Avenant à la convention cadre avec annexes 2026
SAS & Beetebuerg	Echanges institutionnels relatifs à l'Eurostand de Lorraine à Volmerange-les-Mines
ESC	ESC Federation and Shooting Infrastructure Survey
Luxembourg Paralympic Committee	Communiqué de presse - Pressemitteilung
Ministère des Sports	Accord congé sportif Marc Weis - ISAS Dortmund
COSL	Communiqué de presse - démission Alex Goergen
FELUBA	VIP Invitation - YONEX Luxembourg Open 2026
Ministère des Sports	Invitation à participer aux workshops – Renforcement de l'arbitrage dans le sport de compétition
COSL	Einladung Kickoff IMPULS II // 27.04.2026, 17.00 -20.30 Uhr // Coque
Ministère des Sports	Accord congé sportif Lena Bidoli - World Cup Almaty
Ministère des Sports	Accord congé sportif Lena Bidoli - World Cup Tangier
ALIS	ALIS - Mise à jour des statuts et des supports de communication
COSL	Critères de sélection JPEE 2027 à Monaco - Selection Criteria GSSE Monaco 2027
Ministère des Sports	Décompte de subside extraordinaire du 3 février 2026 - RIAC 2025
COSL	Jeux Olympiques d'été LA 2028 - Billetterie et hébergement
STH	nouveaux membres du Conseil d'Administration

16. Divers

La prochaine réunion du CA est fixée au lundi 18 mai 2026 à 17:30 heures dans la Maison des Sports à Strassen.

Jean Schwartz
Président